



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU BUDGET

SERVICE RÉGIONAL DU BUDGET

CENTRE DE TRAITEMENT DE REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX ET PRISE EN CHARGE DES RETRAITÉS (CTRFMP)

VISA DU DOSSIER DE PRISE EN CHARGE

→ Pourquoi faire un visa du dossier de prise en charge ?

Toutes prises en charge pour les soins médicaux, hospitalisations, analyses ou imageries médicales au niveau des établissements sanitaires agréés doivent être préalablement visées pour marquer l'accord sur la prise en charge à effectuer.

→ Qui sont concernés ?

Les agents de l'État en activité et les membres de leur famille sont concernés par le visa de dossier de prise en charge.

→ Quelles sont les conditions ?

Le dossier doit être complet.

→ Quelles est la durée de traitement du dossier ?

La demande sera traitée dans l'immédiat.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir un visa du dossier de prise en charge sont les suivantes :

- ✓ Ordonnance
- ✓ Bulletin de consultation
- ✓ CIN et/ou livret de famille

RAJAONAH Hajatiana



Immeuble du Ministère de l'Économie et des Finances
Antaninarenina - Porte 15 bis



sai@dgfag.mg



032 11 065 96